

Nouvelles conditions de tarif réduit et de gratuité pour l'exercice 2022

Vu les délibérations du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil en séance du 26 janvier 2022 et du 18 mars 2022,

Les tarifs d'inscription pour les cours à partir de mai sont fixés comme suit :

- 36 € la ½ journée et 72 € la journée par personne à plein tarif ;
- 25 € la ½ journée et 50 € la journée par personne à tarif réduit.

Par dérogation à ce qui précède,

La gratuité est accordée aux catégories suivantes :

- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;

Le tarif réduit est consenti aux catégories ci-après :

- les jeunes de 18 à 26 ans ;
- les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre et leur accompagnateur.trice ;
- les membres de familles nombreuses titulaires de la carte de réduction de la SNCF ;
- les journalistes spécialisés dans l'horticulture, la botanique ou l'agriculture.
- les associations œuvrant dans le domaine de l'horticulture, du jardinage et du paysage
- le personnel de la Ville de Paris sur présentation de sa carte professionnelle ;
- les anciens élèves de l'École du Breuil ;
- les titulaires de la carte d'invalidité civile délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et leur accompagnateur.trice
- les titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, délivrée par la MDPH et leur accompagnateur.trice ;